

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat

DHUP/QC4
Bureau de l'économie de la construction

Interactions performances acoustiques/performances thermiques du bâtiment

8 octobre 2013



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT
www.territoires.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

□ Un engagement gouvernemental fort

- Un projet prioritaire du Gouvernement (conférence environnementale 2012)
- Plan d'investissement pour le logement (21 mars 2013)

□ Un objectif ambitieux

- 500 000 rénovations « **lourdes** » par an d'ici 2017 (contre environ 150 000 aujourd'hui) c'est-à-dire :
 - 380 000 rénovations type « bouquets de travaux » ou Habiter Mieux dans le parc privé
 - 120 000 rénovations type éco-PLS dans le parc social
- L'objectif recherché est la plus grande réduction de consommation possible en tenant compte :
 - des limites liées aux coûts et aux ressources du particulier
 - de la nécessité d'une compatibilité des travaux avec une rénovation globale à terme

LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

❑ Des enjeux majeurs

- **Environnementaux** : réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie du secteur du bâtiment
⇒ Objectif de réduction des consommations énergétiques de 38% d'ici 2020
- **Sociaux** : 3,8 millions de ménages en situation de précarité énergétique
- **Economiques** par la création d'emplois locaux, non délocalisables

❑ Trois volets d'actions complémentaires :

- Enclencher la décision
- Améliorer le financement des travaux de rénovation énergétique
- Mobiliser la filière professionnelle pour maîtriser ses coûts et sa qualité



LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

« Enclencher la décision »

- Les ambassadeurs de l'efficacité énergétique
 - Repérage, identification et sensibilisation des ménages précaires les plus isolés
- Création d'un réseau de « **Points Rénovation Info Service** »
 - Informer et conseiller le particulier sur le choix des travaux à réaliser pour l'orienter vers les rénovations lourdes, sur les aides financières
- Depuis le 19 septembre : mise en place d'un **guichet unique national** pour orienter le ménage vers le PRIS adapté à sa situation
 - Un numéro azur unique 0 810 140 240
 - Un site internet dédié : www.renovation-info-service.gouv.fr
- Fin octobre : campagne de communication** media
- Mobilisation des collectivités locales : **appel à projets** sur les « initiatives locales pour la rénovation énergétique »

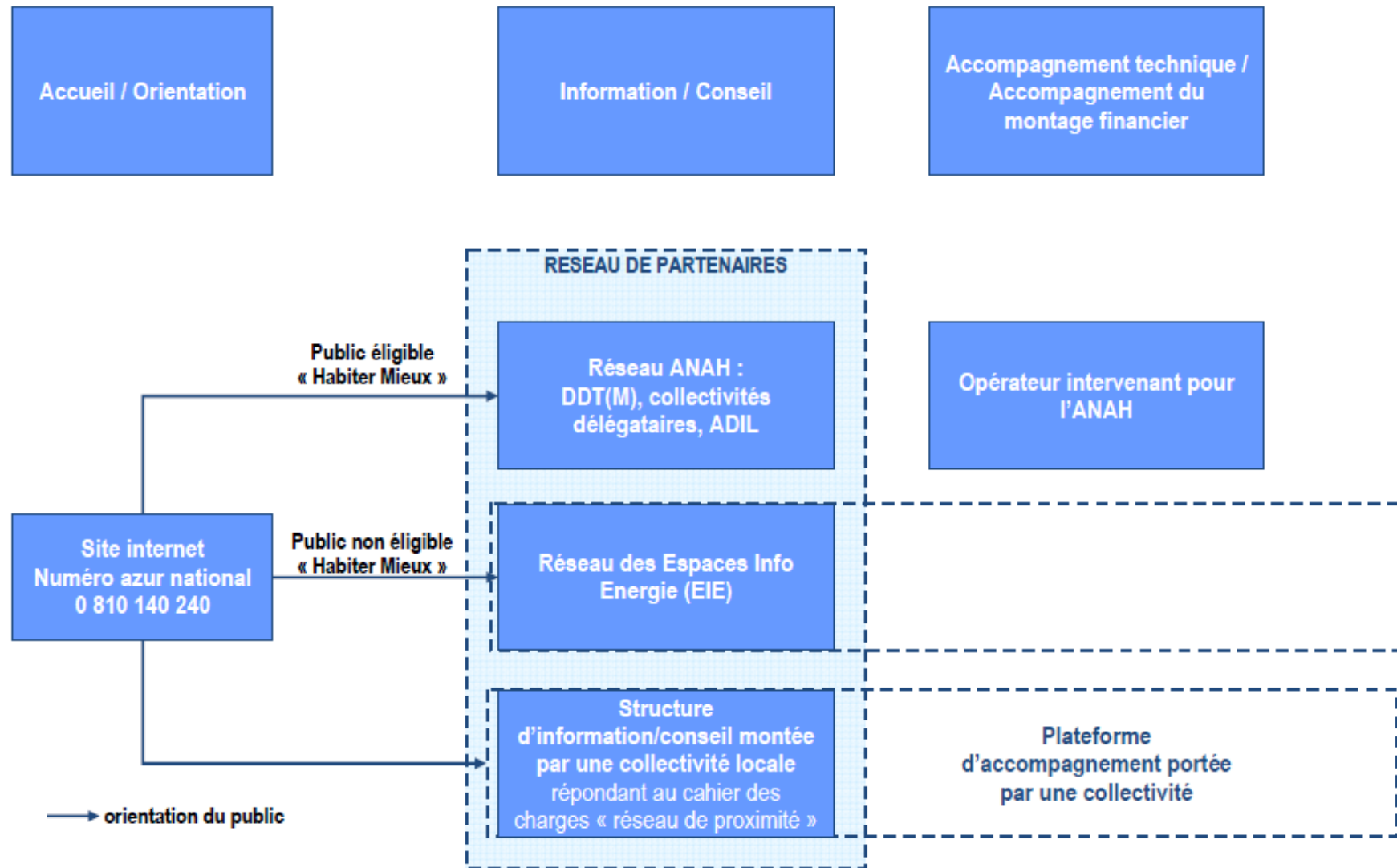


LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Schéma d'orientation des ménages

GUICHET UNIQUE NATIONAL

RESEAU DE PROXIMITE



LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

« Financer la rénovation »

Parc privé

- Pour les plus modestes : renforcement du programme **Habiter Mieux**
- Pour les ménages aux revenus moyens : **une prime exceptionnelle de 1350€**
- Réorientation du **CIDD** vers les rénovations lourdes
- Maintien de **l'éco-PTZ**

Parc social : objectif de performance énergétique après travaux

- Réforme de l'éco-prêt logement social
- TVA à taux réduit sur les travaux de rénovation

Soutien des expérimentations de tiers-financement

- Développées par les Conseils Régionaux
- Travail de la CDC Climat



renovation-info-service.gouv.fr
0 810 140 240
PREMIER D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

« Mobiliser les professionnels »

- Poursuite de la formation FeeBat
- Mise en place de l'éco-conditionnalité pour développer les signes de qualité « Reconnu Grenelle de l'environnement »
 - Au 1^{er} juillet 2014 pour l'éco-PTZ
 - Au 1^{er} janvier 2015 pour le CIDD
- Mise en place d'un tiers-vérificateur pour instruire l'éco-PTZ
- Réflexion sur le développement de la maîtrise d'œuvre dans les projets de travaux de rénovation énergétique



Merci de votre attention

